

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 384-4 MODIFIANT LES ARTICLES 1, 2 ET 3 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 384 ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 384-3 DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE :

1. **QUE** le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park adoptera le Règlement numéro 384-4 modifiant les articles 1, 2 et 3 du règlement numéro 384 et remplaçant le règlement numéro 384-3 décrétant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park lors de sa séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 18 novembre 2019 à compter de 19h au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine, situé au 85, rue d'Oxford, à Otterburn Park;
2. **QUE** le Règlement projeté comprend les mentions suivantes, à savoir :
 - la rémunération actuelle de base du maire est de 28 501 \$ et son allocation de dépenses est de 14 251 \$;
 - la rémunération proposée pour le maire est fixée à 32 311 \$ et son allocation de dépenses proposée est fixée à 14 667 \$, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019;
 - la rémunération actuelle de base des conseillers est de 9 500 \$ et leur allocation de dépenses est de 4 750 \$;
 - la rémunération proposée pour les conseillers est fixée à 10 440 \$ et leur allocation de dépenses proposée est fixée à 5 220 \$, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019;
3. **QUE** la rémunération annuelle de base et l'allocation de dépenses seront indexées à la hausse, pour chaque exercice financier, à compter de l'année 2020;

L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) de la région de Montréal du mois de décembre;
4. **QUE** le projet de règlement numéro 384-4 est déposé au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi de 7h45 à 12h00 et de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 23 OCTOBRE 2019

Me Julie Waite, greffière